

3.3.1. SELF / SERVICE

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES D'APPRÉCIATION	NIVEAU	F (*)
RESPECTER LA RÉGLEMENTATION	0	- se conformer aux exigences réglementaires	- respect des directives concernées : - basse tension - CEM - matériaux au contact des aliments - hygiène - eaux destinées à l'alimentation humaine - respect de l'attestation de conformité sanitaire délivrée par un organisme agréé - marquage réglementaire CE	CE	0
	1	- se conformer à des référentiels techniques	- marque NF Hygiène Alimentaire ou équivalent	Guide Lerpac ou équivalent	1
ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	2	- maintenir les aliments à bonne température	- qualité des résultats obtenus à froid et à chaud	Directive hygiène Guide Lerpac ou équivalent	0
	3	- protéger contre les risques de contamination	- présence d'un écran sanitaire adapté	Guide Lerpac ou équivalent	0
	4	- présenter une aptitude au nettoyage satisfaisante	- qualité des assemblages - facilité d'accès - angles rayonnés - absence de rétention de salissures - écoulement des liquides	Directive hygiène NF EN 1672-2 XP U 60-010 (expérimentale) Guide CNEVA Lerpac ou équivalent	0
PERMETTRE LE CHOIX DES ALIMENTS	5	- avoir une vision générale des plats proposés	- qualité de la présentation		1
	6	- permettre un accès facile aux aliments	- encombrement - espace accès - ergonomie		1 1 1

(*) Flexibilité : 0 = performance impérative ; 1 = performance souhaitable ; 2 = proposition améliorant la compétitivité globale du produit ; 3 = liberté de proposition.

SELF / SERVICE

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES D'APPRÉCIATION	NIVEAU	F (*)
PERMETTRE LE CHOIX DES ALIMENTS (suite)	7	- offrir une capacité de présentation	- capacité optimum (nombre de niveaux, placard) - surface utile par niveau		1
ASSURER LA SÉCURITÉ PHYSIQUE	8	- ne pas agresser mécaniquement l'utilisateur	- protection de tout élément pouvant présenter un risque d'accident ou de brûlures - absence d'arêtes vives ou tranchantes - absence de risque de coincement des doigts - précautions contre le bris de glace - absence de visserie agressive	EN 563 NF EN 60 335-1 NF EN 60 335-2-24 NF EN 60 335-2-50	0 0
	9	- assurer une protection électrique	- classe de l'appareil - indication du niveau de protection - protection contre les chocs - protection contre les projections d'eau	classe 1 IPX5 minimum	0 1 (**)
	10	- ne pas agresser physiquement		Présence symbole de danger sur l'appareil	
	11	- être stable	- posséder une stabilité satisfaisante quelles que soient les conditions d'implantation	NF EN 60 335-1	0
	ASSURER L'USAGE ET LA DURABILITÉ	12	- être nettoyable	- procédures de nettoyage clairement exprimées (fréquence, moyens, produits lessiviels)	NF EN 1672-2 Guide Lerpac
13		- posséder une résistance et une rigidité appropriées aux conditions normales d'utilisation	- résistance des aménagements intérieurs - absence de déformations des plans de chargement - facilité de coulissement sous charge	à définir par l'utilisateur	1 1 1
14		- permettre une bonne évacuation des condensats	- volume suffisant des bacs de récupération ou des récipients d'évacuation	à définir par l'utilisateur	0
15		- résister à l'usure mécanique	- durabilité des revêtements intérieurs et extérieurs, absence de fissure, d'écaillage, d'éraflures ou de dégradation dans des conditions normales d'emploi	à définir par l'utilisateur	1

(*) Flexibilité : 0 = performance impérative ; 1 = performance souhaitable ; 2 = proposition améliorant la compétitivité globale du produit ; 3 = liberté de proposition.

(**) Si l'appareil n'est pas une construction protégée contre les projections d'eau, des instructions claires et détaillées pour l'usager doivent être jointes à l'appareil. Ces instructions doivent préciser que l'appareil ne doit pas être nettoyé avec un jet d'eau.

SELF / SERVICE

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES D'APPRÉCIATION	NIVEAU	F (*)
ASSURER L'USAGE ET LA DURABILITÉ (suite)	16	- procurer une isolation thermique	- performance et permanence de l'isolation thermique	EN 563	0
	17	- résister dans le temps aux agressions (chimiques, thermiques)	- qualité des composants et des matériaux constitutifs		1
	18	- ne pas générer de vibrations à l'utilisation pour ne pas générer des nuisances physiques	- fixation des éléments - qualité des assemblages		1
	19	- être correctement implantable - être adapté aux sols	- respect des locaux et type de self (ligne, scramble)		1
ÊTRE MAINTENABLE	20	- offrir une garantie	- pièces - durée contractuelle (main-d'œuvre)	à définir par l'acheteur	0
	21	- offrir un SAV	- organisation - réseau - délai d'intervention maximum - disponibilité en pièces de rechange	installateurs qualifiés niveau ISO 9002 national ou européen à définir par l'acheteur 10 ans minimum	1 1 1 0 0
	22	- posséder une notice et une nomenclature des pièces détachées	- compréhension par néophytes - dans la langue de l'acheteur - clarté des informations - qualité des nomenclatures et des schémas	NF EN 60 335-1	0
	23	- respecter l'environnement	- maîtrise de rejets	Règlement sanitaire départemental	0
			- raccordement au réseau d'eau potable	Pr EN 1717 Attestation de conformité sanitaire	0

(*) Flexibilité : 0 = performance impérative ; 1 = performance souhaitable ; 2 = proposition améliorant la compétitivité globale du produit ; 3 = liberté de proposition.